

Prix Renaudot des Lycéens

Règlement

Article 1.

Dans le cadre de ses actions, en partenariat avec la délégation académique à l'éducation culturelle du rectorat de Poitiers et l'Association des Amis de Théophraste Renaudot propose le Prix Renaudot des Lycéens.

Article 2

Le Prix Renaudot des lycéens a été créé en 1992 à l'initiative de l'association des Amis de Théophraste Renaudot, avec le lycée Guy Chauvet de Loudun. Progressivement d'autres lycées se sont associés au prix. En 2007, il s'est ouvert à d'autres lycées des académies de Limoges, Nantes et Bordeaux.

Il est soutenu par la Ville de Loudun, la Région Poitou-Charentes, la Direction Régionale des Affaires culturelles et le Conseil Général de la Vienne, le Crédit Agricole et le Club Richelieu.

Il est co-organisé par l'association des amis de Théophraste Renaudot et la Délégation académique à l'éducation culturelle du rectorat de Poitiers.

Article 3

L'objectif de ce prix littéraire est de permettre aux lycéens de lire 8 des 15 romans choisis par l'académie du Prix Renaudot parisien, en 2 mois environ. Il s'agit d'une activité de lecture qui engage un choix et permet des échanges et des débats au sein de chaque lycée.

La sélection de l'académie Renaudot est connue mi- septembre. Le lauréat du prix Renaudot des lycéens est révélé à la mi-novembre.

Article 4

La sélection des 8 romans est arrêtée conjointement par l'association des Amis de Théophraste Renaudot et par la Délégation académique à l'éducation culturelle du rectorat de Poitiers.

Des séries de ces 8 romans sont attribuées aux établissements participants, selon un plan de distribution communiqué le moment venu.

Ces romans sont destinés à être offerts aux lycéens lecteurs et participants au prix.

Une série de ces 8 romans est attribuée aux organisateurs et coordonnateurs de l'opération (Musée des Amis de Renaudot et Rectorat de Poitiers).

Article 5

Le prix Renaudot des lycéens est proposé en 2012 aux lycéens de 9 établissements de l'académie Poitou-Charentes et de 3 établissements des académies de Limoges et de Nantes.

Article 6

Chaque établissement organise librement la lecture des romans par les élèves ainsi que la valorisation du prix : cafés littéraires, expositions, émissions littéraires....

Le blog du prix Renaudot des Lycéens est ouvert chaque année à l'adresse <http://blogpeda.acpoitiers.fr/prix-renaudot-lyceens> Il peut être un lieu d'échanges et de débats pour les élèves et adultes impliqués dans le prix.

Article 7

Suite à la lecture des romans, une première délibération a lieu au sein de chaque établissement, qui permet de choisir les 2 romans qui seront défendus par les élèves. Un argumentaire est également préparé pour soutenir ce choix.

La délibération finale a lieu mi- novembre au lycée professionnel Marc Godrie, à Loudun.

Deux élèves par établissement, un président et un assesseur, participent à cette délibération finale, qui permet de désigner le lauréat du prix Renaudot des lycéens. Ils portent le choix des deux auteurs élus par leur groupe mais participent à une discussion au cours de laquelle les arguments des autres peuvent être entendus et retenus.

Article 8

Le lauréat du prix Renaudot des lycéens est annoncé officiellement par le président du jury lycéen (élève du lycée Guy Chauvet) au cours d'un déjeuner littéraire au restaurant d'application du LP Marc Godrie. Le nom du lauréat est transmis immédiatement par téléphone au doyen du jury du prix Renaudot parisien.

Article 9

Une rencontre de l'ensemble des lycéens participants avec l'auteur lauréat est organisée quelques semaines plus tard, au mois de décembre à Loudun.

Les établissements qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite de la ville de Loudun, ville natale de Théophraste Renaudot. Ils devront en faire la demande aux organisateurs dès l'inscription.

L'accueil de l'auteur est pris en charge par le lycée Guy Chauvet de Loudun.

Lors du repas organisé par le lycée Guy Chauvet, les présidents des jurys élèves de chaque établissement sont conviés à la table de l'auteur. Les autres élèves déjeunent soit au lycée Guy Chauvet, soit au LP Marc Godrie.

La rencontre avec l'auteur a lieu l'après-midi au Centre Culturel René Monory de Loudun ; les élèves peuvent alors dialoguer avec lui.

Article 10

Le transport des deux élèves pour la délibération finale, ainsi que des élèves participants pour la rencontre avec l'auteur est à la charge des établissements.